



Les véhicules tout-terrain

Une nuisance ou un sport ?

C'est peut-être un sport très à la mode et un sport très pratiqué par une bonne majorité d'adeptes mais c'est peut-être aussi une nuisance dans notre municipalité.

Plusieurs plaintes s'acheminent régulièrement au bureau de la municipalité et plusieurs contribuables se demandent que fait la municipalité pour empêcher ce problème qui s'accroît de plus en plus.

Il y a lieu de se poser des questions sur la circulation des VTT dans les rues et les routes de la municipalité.

Sachant que les usagers de VTT n'ont pas le droit de circuler sur les

chemins publics, on se demande s'il y a lieu de faire respecter les lois qui régissent ce sport en se plaignant à la Sûreté du Québec et en lui demandant de faire plus de patrouille dans notre secteur.

Ce n'est pas drôle de se faire réveiller en pleine nuit par des VTT et aussi de les voir circuler sur la rue Principale et sur la route du Domaine du Lac en coursant comme des formules 1.

Alors, que faut-il faire ? Il y a une boîte de suggestions au bureau municipal et il est grand temps qu'on s'en serve. En tout temps vous pouvez faire une plainte en inscrivant le numéro de licence et même le nom de l'utilisateur sur un bout de papier et l'acheminer au bureau municipal. Votre plainte sera dirigée à la Sûreté du Québec confidentiellement.

**Prochaine réunion du conseil
municipal de Saint-Ferdinand
lundi, le 3 février 2003 à 19h30
au centre communautaire**

Que représente le logo de la municipalité de Saint-Ferdinand ?

Le symbole

À priori, les trois triangles représentent bien sûr les trois anciennes municipalités regroupées. À l'image de la nature et de l'agriculture, on peut aussi imaginer trois érables près d'un champ sillonné de labours ou encore des voiliers sur le lac, un nuage au loin, lorsque l'on pense à la villégiature ou au tourisme. Les formes semblent en mouvement, ce qui confère à l'ensemble un effet jovial et dynamique.



En raison de toutes ces interprétations, il importe d'utiliser une couleur polyvalente, un vert-à la fois feuillage et ciel et un brun pour les troncs et labours ou pour les voiles et un vert plus pâle vient réchauffer l'ensemble.

BUREAU MUNICIPAL

821, rue Principale

Saint-Ferdinand, Qc • G0N 1N0

Téléphone : 418-428-3480

Télécopieur : 418-428-9724

Courriel : st-ferdi@ivic.qc.ca

Site web : www.municipalite.saint-ferdinand.qc.ca

Heures d'ouverture du bureau municipal :

mardi au vendredi de 9h00 à 12h00

et de 13h30 à 17h00

et le jeudi soir de 18h00 à 21h00

Le lettrage

Au nom de «Saint-Ferdinand» le paysage vallonneux si typique à la région. Le trait d'union dessine une colline qui s'étend jusqu'au symbole.

Centre de ski de fond "La Clé des Bois" de Saint-Ferdinand

Randonnée aux flambeaux

samedi le 15 février 2003,

(Pleine lune)

Départ à 19h30 au chalet d'accueil,
320 rang 6 à St-Ferdinand.

Coût 3.00\$ par pers.

Et les 15 ans et moins c'est gratuit.

Info: 428-4194 et 428-3355

Bienvenue à tous

Notez que tous les sentiers sont ouverts
et que les conditions sont excellentes.

Ce bulletin d'information municipal est publié par la municipalité de Saint-Ferdinand et est distribué gratuitement à tous les foyers de la municipalité. Sa rédaction est faite en collaboration avec les responsables des services municipaux concernés.

Responsable du bulletin : Gérard Lessard

Conception et mise en page : Gérard Lessard

Photographie : Gérard Lessard

Impression : Imprimerie Fillion enr.

Tirage : 1000 copies

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2002

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada, 2002



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le budget 2003 a été adopté le 16 décembre 2002 et il se résume comme suit :

RECETTES

Taxes	1 448 755 \$
Compensations – Québec	193 760 \$
Autres services rendus	22 000 \$
Autres recettes de sources locales	41 360 \$
Services rendus aux organismes municipaux	17 600 \$
Transferts inconditionnels	251 170 \$
Transferts conditionnels	324 070 \$
Appropriation du surplus	183 035 \$

Total **2 481 750 \$**

DÉPENSES

Administration générale	306 450 \$
Sécurité publique	238 705 \$
Transport	684 235 \$
Hygiène du milieu	341 590 \$
Santé et bien-être	4 275 \$
Urbanisme	62 405 \$
Loisirs et culture	143 875 \$
Frais de financement	488 215 \$
Affectations	212 000 \$

Total **2 481 750 \$**

Donné à Saint-Ferdinand, ce 30 décembre 2002

Sylvie Tardif

Secrétaire-trésorière

Résumé de certaines décisions du conseil

séances du 2 et 16 décembre 2002 et du 13 janvier 2003

Aide financière à La Clé des Bois

Considérant que le conseil municipal a accepté d'accorder une aide financière de 500 \$ à La Clé des Bois pour des améliorations aux équipements du centre de ski conditionnellement à l'acceptation de leur projet par le Ministre des Régions (résolution 2001-154);

Considérant que le ministère des Régions a accordé une aide financière de 7 000 \$ pour le projet d'améliorations des équipements du centre de ski, soit 50% du projet;

Il est résolu à l'unanimité de verser une aide financière de 250 \$ à La Clé des Bois représentant 50% de la contribution municipale au projet d'améliorations des équipements du centre de ski.

Transport adapté de la région de l'Amiante

La municipalité de Saint-Ferdinand accepte de contribuer au service de transport adapté pour l'année 2003 au montant de 72.75 \$ par usager, soit pour un nombre de 41 usagers pour une contribution totale de 2 982.75 \$.

Renouvellement des assurances

On renouele le contrat d'assurances de la municipalité de Saint-Ferdinand auprès de Pagé, Matteau et associés inc. pour une prime totale de 31 097 \$ incluant la taxe, le tout selon les dispositions du tableau d'adjudication pour le

terme de 2002-2003 annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Service 9-1-1

Le conseil municipal mandate le chef-pompier afin d'effectuer le suivi et le contrôle du service 9-1-1 sur le territoire de Saint-Ferdinand et ce, conformément à l'article 9 de l'entente concernant le regroupement des municipalités de la MRC de l'Érable en vue d'assurer la gestion commune du service d'appel d'urgence 9-1-1 sur le territoire.

Programme de renouveau urbain et villageois

Le conseil municipal de Saint-Ferdinand accepte les clauses du contrat de renouveau villageois entre le ministre des Affaires municipales et de la Métropole et la municipalité relatif à l'octroi d'une aide financière à être versée dans le cadre du Programme du renouveau urbain et villageois pour l'implantation et l'aménagement d'une piste cyclable reliant les deux points d'entrée de la municipalité en passant en plein cœur du noyau villageois (dossier numéro 520388) et autorise le maire Philippe Lamothe et la secrétaire-trésorière Sylvie Tardif à signer les documents requis.

Modification au règlement de zonage (ex-Bernierville)

Le conseil municipal donne un accord de principe au projet de modification du règlement de zonage no 209 de l'ex-Bernierville afin de remplacer une partie de la zone 53 Ia/Cd (industrielle et commerciale) en zone résidentielle et la zone 52 Rabc (uni/bi/tri/multi-familiale) en zone résidentielle situées au bout de la rue Larochelle sur le lot 337-37-13-partie.

Ouverture de poste pour le responsable des loisirs

On propose d'ouvrir le poste de responsable des

Stationnement de nuit

Le stationnement de nuit est interdit du 15 novembre au 15 avril sur toutes les rues de l'ex-Bernierville.

Le stationnement de nuit est interdit du 15 novembre au 1er avril sur toutes les routes de l'ex-Saint-Ferdinand.

loisirs en faisant publier une offre d'emploi dans le journal L'Avenir de l'Érable et dans le bulletin d'informations municipales.

Engagement du gardien au centre des loisirs
Éric Marcoux est engagé comme gardien au centre des loisirs au taux horaire de 7.30 \$.

Don pour l'album des finissants de la Poly. Black Lake

On autorise une commandite de 25 \$ à la Polyvalente de Black Lake pour la réalisation de leur album des finissants 2002-2003.

Aide financière à la Maison des Jeunes La Traversée 12-18 ans

Une aide financière de 7 420 \$ est versée à La Traversée 12-18 ans inc., payable en douze versements mensuels pour le fonctionnement de la Maison des Jeunes.

Aide financière à la Clé des Bois

Une aide financière de 1 000 \$ est allouée au centre de ski de fond La Clé des Bois.

Adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités

On renouvelle l'adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités pour l'année 2003 pour un montant de 1 576.51 \$.

Adhésion à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement

L'adhésion à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec pour l'année 2003 est d'autorisée ainsi que le paiement de la cotisation de 235.80 \$.

Don à la Maison du Lac inc.

Un don de 50 \$ est versé à la Maison du Lac inc., centre de réhabilitation pour alcooliques, toxicomanes et autres dépendances.

Adhésion à l'Association des directeurs municipaux

L'adhésion et l'assurance-cautionnement à l'Association des directeurs municipaux du Québec est autorisée pour l'année 2003 et ainsi que le paiement de la cotisation de 849.12 \$.

La Traversée 12-18 ans inc.

La municipalité de Saint-Ferdinand reconnaît La Traversée 12-18 ans inc. comme un organisme à but non lucratif et de charité et la municipalité reconnaît l'immeuble appartenant à La Traversée 12-18 ans inc. comme un immeuble pouvant être exempt de toute taxe foncière, municipale et scolaire, conformément à l'article 204,10° de la Loi sur la fiscalité municipale.

Don au Regroupement de la Paralysie cérébrale

La salle du conseil est offerte au Regroupement de la Paralysie cérébrale et autres déficiences Amiante inc. pour leur centre de dépôt lors du téléradiothon le 2 février 2003 si requis ou un don de 25 \$.

Demande de Florent Fortier

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser la secrétaire-trésorière et/ou la secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Ferdinand à présenter une demande au Ministère de l'Environnement pour le projet d'aménagement d'un chemin le long d'un cours d'eau, lots 728-P et 729-P du rang 1 appartenant à Florent Fortier et de transmettre une copie de ce dossier à tous les intervenants nécessaires pour un tel projet.

Résolution d'appui à Lucie Lachance

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand a reçu une requête de Mme Lucie Lachance pour la présentation d'une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour la construction d'une résidence;

Attendu que le terrain visé est situé sur le bord d'une pente raide et qu'aucune activité agricole n'est possible à cet endroit;

Attendu que ce projet est conforme à la réglementation de zonage actuellement en vigueur;

Attendu que cette construction fera partie d'un tout et ne peut être située sur un terrain disponible présentement dans la municipalité,

soit environ 35;

Le conseil municipal de Saint-Ferdinand est favorable à la demande de Mme Lucie Lachance pour la construction d'une résidence sur le lot 694-1 du rang 10 canton de Halifax.

Virée route Fréchette

On autorise le maire, ou en son absence, le maire suppléant et la secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Ferdinand le protocole d'entente avec M. Marcel Fréchette pour la réalisation d'une virée temporaire pour les véhicules scolaires, de déneigement et d'enlèvement des ordures sur le lot 527A-P, rang 7 du Canton de Halifax.

Transmission des actes relatifs aux mutations.

La municipalité de Saint-Ferdinand autorise la Direction générale du Registre foncier du ministère des Ressources naturelles à transmettre les copies d'actes relatifs aux mutations immobilières et des actes pouvant

Activités organismes

Si vous voulez qu'on parle des activités de votre organisme dans le bulletin municipal à chaque mois, n'hésitez pas à le faire savoir au responsable du bulletin, soit en adressant vos textes par écrits au bureau municipal ou en téléphonant à Gérard Lessard au 428-9352.

Bibliothèque Municipale

Plein de nouveautés...

Plein de nouveautés...

Plein de nouveautés...

●● Heures d'ouverture ●●

lundi de 18h00 à 21h00

mardi de 13h00 à 16h00

mercredi et jeudi de 18h00 à 21h00

Pour informations supplémentaires

**Mme Lucie Lamontagne
au 428-9607**

affecter le rôle d'évaluation directement à la MRC de l'Érable et à facturer la municipalité de Saint-Ferdinand pour ces actes.

Système de chloration

Le conseil municipal de Saint-Ferdinand accepte les clauses du protocole d'entente entre Infrastructures-Québec et la municipalité pour les fins et en considération d'une aide financière à être versée dans le cadre du programme Infrastructures-Québec pour l'amélioration du système d'alimentation en eau (système de chloration) et autorise le maire Philippe Lamothe ou, en son absence, le maire suppléant Clermont Tardif et la secrétaire-trésorière Sylvie Tardif à signer les documents requis.

Contrat 9-1-1 (ex-Vianney)

Considérant que la municipalité de Saint-Ferdinand a conclu une entente pour la gestion commune du service d'appel d'urgence 9-1-1 par l'entremise d'une délégation de compétence envers la MRC de l'Érable;

Il est résolu à l'unanimité d'aviser Télé Service Communication de notre intention de mettre fin au contrat de service de réponses téléphoniques aux appels d'urgence 9-1-1 pour le secteur de l'ex-municipalité de Vianney.

Travaux chemin Craig

On mandate la firme d'ingénieurs Fréchette LGL pour effectuer le processus d'appel d'offres commun pour le pavage pour le projet chemin Craig (route 216).

Entretien d'hiver des chemins

Il est proposé et résolu à l'unanimité de mandater la secrétaire-trésorière pour envoyer un écrit à Transport Jean-Guy Breton inc. de voir à respecter les termes du contrat d'entretien d'hiver des chemins (secteur ex-Bernierville).

Balai à rue

On autorise l'achat d'un balai à rue de Pièces d'équipement Bergor au montant de 4 550 \$ plus les taxes.

Chiens errants

Il est défendu à tout propriétaire ou gardien de chien de le laisser errer dans les rues et sur les places publiques ainsi que sur les terrains privés sans le consentement du propriétaire ou occupant de tels terrains.

Tout propriétaire, possesseur ou gardien de chien doit prendre les mesures nécessaires pour empêcher son chien d'errer soit en l'attachant, en l'enclavant ou de toute autre manière.

Les chiens tenus en laisse ou accompagnés de leur maître peuvent cependant circuler dans les rues et sur les places publiques de la municipalité.

Actuellement, plusieurs plaintes se dirigent vers le bureau municipal et surtout du secteur du Domaine du Lac.

L'inspecteur municipal devra faire respecter le règlement #980039 qui dit :

Article # 3 : constitue une nuisance et est prohibée un chien qui aboie ou hurle d'une manière à troubler la paix.

Article # 7 : Tout animal gardé à l'extérieur d'un bâtiment doit être tenu ou retenu au moyen d'un dispositif (attache, laisse, clôture, etc.) l'empêchant de sortir de ce terrain.

Article # 8 : Le gardien ne peut laisser l'animal errer dans un endroit public ou sur une propriété privée autre que celle du propriétaire de l'animal.

Tout propriétaire qui contrevient aux articles ci-haut, commet une infraction et est passible d'une amende en plus des frais.

Logements à louer

Villa du Lac William

- Deux logements de 3-1/2 pièces (idéals pour personne seule ou pour couple sans enfants) .
- Si vous avez 45 ans et plus et que vous êtes intéressé à connaître les critères d'admissibilité concernant cette habitation à loyer modique, adressez-vous à :

Jeanne d'Arc Ruel,

directrice de l'OHM de Saint-Ferdinand

428-9833

Info-Centre du Lac William inc. à votre service...

**Centre d'accès communautaire internet (CACI)
Programme d'accès communautaire (PAC)**

Le but de l'accès

Offrir à la population un accès internet et des ressources modernes en informatique.

Base des projets :

La base des projets du PAC est : la formation à l'ordinateur et à internet ainsi que l'accès internet pour la collectivité.

Les projets du PAC offrent une combinaison de services et parmi ceux-ci :

- L'accès à internet
- Formation
- Hébergement, sites web et adresses de courriel
- Et bien davantage

Proposition d'activités

En ce sens nous désirons offrir aux regroupements communautaires intéressés la possibilité de création de page web (sans frais et assisté d'une personne ressource).

Formation par des journées thème telles que :

cartes de fête, étiquettes, ou tout autre sujet d'intérêt qui nous sera soumis. Pour les non initiés ce sera fait dans une démarche pas à pas.

Rédaction de curriculum vitae via une démarche dynamique et une mise en page personnalisée.

L'accès internet supervisé sur des sujets telles que :

Décoration : décorateur virtuel
Cuisine : recettes, aménagement
Arts : sites d'artistes
Horticulture : aménagements, choix de plantes

But poursuivi:

Nous sommes à l'écoute de vos suggestions et ferons du mieux pour combler vos attentes si vous nous communiquez vos suggestions qui contribueront au succès de votre centre.

Au plaisir de partager, Mme Nicole Vaillancourt

Pour me rejoindre :

428-9607 (Info-Centre du Lac William inc.)

**lundi, mercredi, jeudi
et vendredi de 18 h 00 à 21 h 00**

Les bénéfices d'une vie active

- **La vie active et le loisir sont essentiels à la santé physique des personnes ;**
- **Le loisir est essentiel au développement d'une vie équilibrée ;**
- **Le loisir est essentiel à la qualité de vie ;**
- **Le loisir réduit les comportements auto-destructeurs et anti-sociaux ;**
- **Le loisir contribue à la construction de familles et de communautés solides et en santé.**

••• LOISIRS ••• Heures d'ouverture

Si vous devez faire affaire avec le Centre des Loisirs, s.v.p. téléphoner avant de vous y rendre au 428-3413. Les heures d'ouverture sont flexibles d'un mois à l'autre, dépendamment de la demande. La boîte vocale vous énumèrera de la disponibilité de la personne responsable.

Municipalité de

ST FERDINAND 

OFFRE D'EMPLOI ANIMATEUR(TRICE) DE LOISIRS

Pour préparer, organiser et animer des activités collectives à caractère sportif, ludique et socio-culturel.

Qualifications requises :

Technique de loisirs, technique en intervention de loisirs, travail social, éducation spécialisée et/ou des expériences dans les organismes communautaires.

Posséder des connaissances techniques particulièrement en hockey, soccer, balle molle et tennis.

Maîtriser les logiciels Word et Excel.

De plus, le ou la candidate doit être disponible à travailler les fins de semaine et en soirée.

Conditions : 25 heures/semaine, horaire sujet à modification. Salaire et conditions à discuter.

Faire parvenir votre curriculum vitae avant 12h00 le 31 janvier 2003 à l'adresse suivante :

Offre d'emploi
Animateur(trice) des loisirs
Municipalité de Saint-Ferdinand
821 rue Principale
Saint-Ferdinand (Québec) G0N 1N0

Seules les personnes retenues seront contactées.